



SEANCE DU 26 MARS 2019

Nature de l'acte	DELIBERATION
Numéro de l'acte	2019-58
Matière de l'acte	7.1.3

L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-SIX MARS à 18 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno Cousein, maire,

En suite de convocation en date du 20 mars 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
M. Eric Deleplace, M. Michel Lion,

Respectivement représentés par :

M. Jérôme Delétré, M. Jean-Pierre Hanquez

M. Jean-Claude Lapostolle, Mme Charlotte Vasseur, M. Benoît Dolle, absents excusés.

Mme Magdalena Bon est élue secrétaire.

2019-58 - Finances - budget principal - budget supplémentaire 2019

Le projet de Budget Supplémentaire 2019 soumis aujourd'hui à votre approbation a été élaboré en tenant compte des demandes des élus et des services.

Le budget supplémentaire 2019, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à :

Section de fonctionnement	2 191 928.80 €
Section d'investissement	4 648 560.71 €
Total	6 840 489.51€

La section de fonctionnement :

dépenses		recettes	
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
Charges générales	342 500 €	Produits des services et du domaine	
Charges de personnel		Impôts et taxes	
Atténuation de produits		Dotations et participations	
Charges de gestion courante		Autres produits de gestion courante	
Charges financières	10 000 €	Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dépenses imprévues	97 500 €	Atténuation de charges	
Sous total	450 000 €	Sous total	€
<i>Opérations d'ordres</i>		<i>Opérations d'ordres</i>	
Virement à la section d'investissement	1 741 928.80 €	Sous total	
		Résultat reporté	2 191 928.80 €
TOTAL	2 191 928.80 €	TOTAL	2 191 928.80 €

Au Budget Supplémentaire, il est proposé d'inscrire **450 000 euros** en section de fonctionnement. Pour ces crédits, il est proposé la ventilation suivante en vue d'ajuster les crédits du B.P. 2019 :

- *Dépenses générales :*
 - *Essence :* + 70 000 euros
 - *Eau :* + 70 000 euros
 - *Electricité :* + 70 000 euros
 - *Prestations du Centre social :* + 50 000 euros
 - *Rénovation d'œuvres :* + 10 000 euros
 - *Honoraires :* + 12 500 euros
 - *Fournitures :* + 14 000 euros
 - *Entretiens, réparations :* + 20 000 euros
 - *Repérage réseaux :* + 20 000 euros
 - *Insertions :* + 6 000 euros

- *Charges financières :* + 10 000 euros
- *Dépenses imprévues :* + 97 500 euros

La section d'investissement :

La section d'investissement du budget Supplémentaire 2019 s'équilibre à hauteur de : 4 648 560.71 €

dépenses		recettes	
<i>Opérations réelles</i>		<i>Opérations réelles</i>	
Immobilisations incorporelles	180 000.00 €	Subventions	
Immobilisations corporelles	250 000.00 €	Emprunts	
Immobilisations en cours	950 000.00 €	Dotations et fonds FCTVA	
Opérations d'équipement	150 000.00 €	Produits des cessions	
Dotations, fonds divers			
Dettes remboursement du capital			
Dépenses imprévues	211 928.80 €		
Sous total	1 741 928.80 €	Sous total	0 €
<i>Opérations d'ordres</i>		<i>Opérations d'ordres</i>	
		Virement de la section de Fonctionnement	1 741 928.80 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 286 776.91 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 157 801.91 €
Restes à réaliser	1 619 855.00 €	Restes à réaliser	748 830.00 €
TOTAL	4 648 560.71 €	TOTAL	4 648 560.71 €

En matière de travaux sur le patrimoine municipal (cf. notamment CHSCT du 1^{er} février 2019) :

- Travaux (Hôtel de Ville) : 200 000 euros
 - Travaux (Chasse-Marée) : 50 000 euros
- Soit : **250 000 euros**

En matière NTIC :

- Données de GRH (CIRIL) : 10 000 euros
 - Portail famille et citoyen : 20 000 euros
- Soit : **30 000 euros**

Des projets en cours pourraient être abondés pour 2019 :

- PPI Voirie : 100 000 euros
- PPI Eclairage : 150 000 euros
- Palais des Sports (Extérieurs) : 250 000 euros

- CTM (Archives et Extérieurs) : 50 000 euros
 - Réhabilitation d'Equipements Sportifs : 150 000 euros
 - Conception des projets : 250 000 euros
 - Projet Front de Mer
 - Place Claude WILQUIN
 - Base nautique Gérard CAUCHOIS
 - Entrée de ville (Aérodrome) : 50 000 euros
 - Provision Gros Matériels ST : 250 000 euros
- Soit : **1 250 000 euros**

Les dépenses imprévues : **211 928,80 euros.**

L'équilibre du budget supplémentaire 2019 est assuré de la façon suivante (voir la maquette) :
Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter tel qu'il est présenté, le projet de Budget Supplémentaire 2019, arrêté aux chiffres ci après : (voir document budgétaire)
- De voter le présent budget :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Berck-sur-Mer dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal de procéder au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
3 ABSTENTIONS**

Pour extrait certifié conforme,
Berck-sur-Mer, le 27 mars 2019

Le maire,
Bruno Cousein

Publié le
Exécutoire le
Le maire,
Bruno Cousein

28 MARS 2019
28 MARS 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216201087-20190326-2019-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019
Affichage : 28/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

